

ACCORD DE LICENCE UTILISATEUR FINAL POUR LE LOGICIEL DE NAVIGATION AUTONOME DE BRAIN CORPORATION

Le présent Accord de Licence Utilisateur Final (cet « **Accord** ») définit les conditions spéciales d'utilisation du Logiciel et des Services d'Autonomie (chacun étant défini ci-dessous), ainsi que les termes et conditions de la personne physique ou morale qui concède une licence pour le Logiciel dans le cadre de cet Accord (l'« **Utilisateur Final** ») à Brain Corporation, une société californienne (« **Brain** »). Brain est partenaire technologique de Tennant Company, une société du Minnesota, y compris ses filiales (collectivement dénommées dans cet Accord comme « **Tennant** »). Cet Accord régit l'utilisation du logiciel de Brain (le « **Logiciel** ») contenus dans tout épurateur robotisé actionné par BrainOS® fourni sous la marque « Brain » ou « BrainOS » (chacun, un « **Épurateur Robotisé** »).

Le présent Accord est une traduction française de la version anglaise de l'Accord : <https://tennantco.com/amreula>. En cas de divergence ou de contradictions entre les deux versions, la version anglaise prévaut sur la présente version française, sauf disposition contraire de la législation locale.

1. Acceptation de cet Accord

Par l'Utilisateur Final (a) utilisant le Logiciel ou les Fonctionnalités d'Autonomie, ou (b) signant un contrat d'abonnement, un document de commande ou tout autre document faisant référence à cet Accord (un « **Document de Service** »), l'Utilisateur Final accepte d'être tenu par les termes et conditions de cet Accord, y compris ses limitations en matière d'accès, d'utilisation, de transférabilité, de garantie et de responsabilité, pour les achats référencés à l'Épurateur Robotisé. En outre, en acceptant cet Accord, l'Utilisateur Final déclare avoir le pouvoir de lier l'Utilisateur Final (ou son employeur ou toute autre entité au nom de laquelle l'Utilisateur Final accepte) aux termes et conditions de cet Accord. Dans certaines circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, lorsque l'Utilisateur Final acquiert un Épurateur Robotisé d'un distributeur agréé par Tennant, le support, la formation et autres obligations et droits de Tennant dans le cadre de cet Accord peuvent être délégués, à la seule discrétion de Tennant, à un distributeur agréé par Tennant, un partenaire de formation ou un partenaire de service.

2. Services d'Autonomie

Pendant la période initiale spécifiée dans le Document de Service concerné, signé entre l'Utilisateur Final et Tennant, ou l'Utilisateur Final et le distributeur agréé par Tennant, l'Utilisateur Final bénéficiera des services suivants (les « **Services d'Autonomie** ») :

- 2.1 **Fonctionnalités d'Autonomie.** Avec les fonctions de navigation autonome et autres du Logiciel (collectivement, les « **Fonctionnalités d'Autonomie** ») mises en place pour l'Épurateurs Robotisé, l'Épurateurs Robotisé peut effectuer des nettoyages en suivant des itinéraires préconfigurés par l'Utilisateur Final. L'Utilisateur Final est entièrement responsable pour la configuration des itinéraires. Sans activation des Fonctionnalités d'Autonomie, l'Épurateur Robotisé ne fonctionnera pas de manière autonome, mais pourrait néanmoins être utilisé de manière manuelle.
- 2.2 **Services de Soutien.** Tennant fournira un service de premier niveau pour l'Épurateur Robotisé de l'Utilisateur Final. Si nécessaire, Brain fournira les services de support Logiciel suivants à l'Utilisateur Final, en fonction des cas: (a) une connectivité en *cloud* permettant des diagnostics à distance de problèmes et du soutien pour les Fonctionnalités d'Autonomie; (b) mises à jour des Logiciels pour des fonctions critiques de sécurité ou des nouvelles fonctionnalités logicielles; et (c) des données récapitulatives sur l'utilisation et le fonctionnement de chaque Épurateur Robotisé. En cours de fonctionnement, si l'Épurateur Robotisé n'a pas accès aux données cellulaires, il se peut que Brain ne puisse pas fournir à cet Épurateur Robotisé les services appropriés tels que décrits dans la présente Section 2.2. En outre, dans la mesure où Brain fournit des communications textuelles pour soutenir les Services d'Autonomie, l'Utilisateur Final doit mettre à disposition un téléphone mobile doté d'un service cellulaire afin de recevoir ces communications textuelles.

3. Utilisation du Logiciel et des Fonctionnalités d'Autonomie par l'Utilisateur Final

L'Utilisateur Final doit se conformer aux règlements d'utilisation établi ci-dessous qui s'appliquent à tous Épurateurs Robotisés (collectivement, les « **Restrictions d'Utilisation** ») :

- 3.1 L'Utilisateur Final assume la responsabilité de la mise en œuvre et de l'utilisation des Fonctionnalités d'Autonomie par l'Utilisateur Final et ses employés, agents, contractants et tout cessionnaire ou autres entités que l'Utilisateur Final autorise à utiliser l'Épurateur Robotisé (ses « **Autorisés** »).
- 3.2 L'Utilisateur Final s'engage à utiliser le Logiciel, les Services d'Autonomie ou les Fonctionnalités d'Autonomie uniquement pour des objectifs autorisés par (a) le présent Accord et (b) toute loi, réglementation, ou autre pratique ou directive généralement acceptée dans la juridiction concernée (y compris toute loi relative à l'exportation de données ou de Logiciels vers et depuis les États-Unis ou tout autre pays dans lequel l'Utilisateur Final achète ou utilise l'Épurateur Robotisé).
- 3.3 **Utilisations Autorisées.** Les Fonctionnalités d'Autonomie permettent à l'Épurateur Robotisé d'apprendre des actions effectuées par un utilisateur et ensuite de les effectuer de manière autonome en fonction de son apprentissage. En dépit des Restrictions d'Utilisation décrites dans la présente Section 3, l'Utilisateur Final et ses Autorisés utiliseront uniquement l'Épurateur Robotisé et les Services d'Autonomie pour nettoyer les espaces intérieurs et les surfaces raisonnablement nettoyées par un épurateur manuel comparable à l'unité de nettoyage de base de l'Épurateur Robotisé dans des « **Environnements Autorisés** ». Plus précisément, ces Environnements Autorisés comprennent les espaces physiques surveillés et désignés pour le nettoyage selon les pratiques industrielles standard pour machines et sols mouillés, y compris signaux d'avertissement et barrières, et incluant la signalisation et les barrières d'avertissement, et lorsque l'Épurateur Robotisé fonctionne en mode autonome, toutes chutes, escaliers, escalators, plates-formes mobiles ou falaises à proximité de l'Épurateur Robotisé doivent être sécurisées par une barrière physique. L'Utilisateur Final et ses Autorisés doivent utiliser les Services d'Autonomie uniquement en conformité avec les manuels d'utilisation, les guides et les instructions de l'Épurateur Robotisé fournis dans le Logiciel (collectivement, les « **Instructions** »). Ces Instructions peuvent être mises à jour, révisées ou autrement modifiées par Brain ou Tennant. L'Utilisateur Final sera responsable pour l'utilisation et l'instruction de tous utilisateurs de l'Épurateur Robotisé et des Services d'Autonomie, et de la formation de tous les utilisateurs de ce dernier, conformément aux Instructions.
- 3.4 **Formation.** Tennant fournira une formation à l'Utilisateur Final concernant l'exploitation et l'utilisation de l'Épurateur Robotisé et des Services d'Autonomie associés. Cette formation inclut l'utilisation soumise aux Restrictions d'Utilisation décrites dans la présente Section 3. Une fois que l'Utilisateur Final a suivi la formation sur l'Épurateur Robotisé, l'Utilisateur Final est tenu de former tous utilisateurs de l'Épurateur Robotisé et des Services d'Autonomie conformément à la formation. Tennant se réserve le droit de facturer les demandes de formation supplémentaire sur site.
- 3.5 **Supplément de Santé.** Toute utilisation de l'Épurateur Robotisé et de Services d'Autonomie dans un établissement de soins de santé est régie par les termes et conditions supplémentaires figurant dans le *EULA Healthcare Supplement* disponible sur <https://www.braincorp.com/eula-healthcare-supplement-jn76sz12/>. Par souci de clarté, un « **Établissement de Santé** » est tout établissement, ou partie d'établissement, fournissant des services médicaux cliniques liés à la santé d'un individu, y compris le diagnostic et le traitement de maladies physiques, d'affections, de blessures ou de déficiences.
- 3.6 **Entretien et Inspections Appropriés.** L'Utilisateur Final, ainsi que ses Autorisés ne doivent utiliser le Logiciel et les Fonctionnalités d'Autonomie uniquement dans la mesure où l'Épurateur Robotisé est entretenu et utilisé conformément aux Instructions de l'Épurateur Robotisé. Cet entretien et ce fonctionnement comprennent, sans s'y limiter, (a) l'inspection de l'Épurateur Robotisé avant son fonctionnement pour s'assurer, entre autres, que les essuyeurs sont correctement positionnés et nettoyés, que les produits liquides sont bien remplis et que l'Épurateur Robotisé n'est pas endommagé de manière évidente et (b) l'entretien et le service de routine au moins en conformité avec les normes industrielles pour les épurateurs manuels. Tous Épurateurs Robotisés doivent être stockés dans un endroit suffisamment sécurisé à l'abri de l'accès du public.

- 3.7 **Restrictions de conduite.** L'Utilisateur Final ainsi que ses Autorisés ne doivent pas se livrer à l'une des conduites ou activités suivantes : (a) faire fonctionner l'Épurateur Robotisé d'une manière qui constitue un usage interdit selon les Instructions de l'Épurateur Robotisé ; (b) altérer, modifier ou endommager intentionnellement l'Épurateur Robotisé ou de tout matériel ou capteur contenant ou associé au Logiciel ou aux Services d'Autonomie ; (c) installer ou modifier, ou tenter d'installer ou de modifier, tout logiciels autre que le Logiciel de l'Épurateur Robotisé (sauf autorisation contraire en vertu de toute licence de source ouverte, le cas échéant, fournie à l'Utilisateur Final par Brain, en relation avec le Logiciel licencié ci-dessous) ; (d) installer ou tenter d'installer le Logiciel sur tout matériel ou dispositif autre que l'Épurateur Robotisé ; (e) utiliser le Logiciel ou les Services d'Autonomie pour effectuer toutes actions de l'Épurateur Robotisé au-delà des fonctions de nettoyage de routine dans des Environnements Autorisés ; ou (f) tentative délibérée d'endommager ou de nuire le fonctionnement légitime des Services d'Autonomie ou du Logiciel. Les Épurateurs Robotisés, les Logiciels et les Services d'Autonomie ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés dans des environnements où toute défaillance des Épurateurs Robotisés, des Logiciels et des Services d'Autonomie risquerait d'entraîner directement la mort, des blessures ou des dommages physiques ou matériels graves.

4. Licence de Brain

- 4.1 Sous réserve des termes du présent Accord, Brain accorde à l'Utilisateur Final une licence libre de droits, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence et non exclusive, uniquement pendant la période où l'Utilisateur Final a accès aux Services d'Autonomie conformément à la Section 2 de cet Accord, uniquement pour l'utilisation du Logiciel par l'Utilisateur Final (et ses Autorisés) dans le pays dans lequel Brain ou Tennant ont livré l'Épurateur Robotisé à l'Utilisateur Final conjointement avec (a) l'Épurateur Robotisé préchargé avec le Logiciel que l'Utilisateur Final a acquis et (b) les Services d'Autonomie. Dans la présente Section 4, le terme « **Utilisation** » désigne la capacité de lancer ou d'exécuter le Logiciel à travers d'une interface utilisateur sur l'Épurateur Robotisé pour naviguer et faire fonctionner l'Épurateur Robotisé de manière autonome dans un Environnement Autorisé, conformément à la Section 3 de cet Accord.
- 4.2 Tous les droits non spécifiquement Accordés dans le cadre du présent Accord sont réservés par Brain et, le cas échéant, par les concédants de licence de Brain. Le Logiciel est concédé sous licence et non vendu. L'Utilisateur Final est autorisé à utiliser le Logiciel uniquement conformément aux termes du présent Accord et uniquement comme expressément autorisé par ce dernier. La licence d'Utilisateur Final ne confère aucun titre ni aucune propriété du Logiciel et ne doit pas être interprétée comme une vente de droits sur le Logiciel. Le présent Accord s'applique également à tout correctif ou mise à jour que l'Utilisateur Final peut obtenir pour le Logiciel, et au Logiciel de tout l'Épurateur Robotisé utilisé par l'Utilisateur Final.
- 4.3 L'Utilisateur Final accepte et reconnaît que Brain, ses filiales et ses concédants de licence détiennent tous droits, titres et intérêts légaux dans et sur le Logiciel (y compris tous les correctifs et mises à jour du Logiciel et de ses copies), ainsi que tous Droits de Propriété Intellectuelle qui subsistent dans le Logiciel. Les « **Droits de Propriété Intellectuelle** » désignent l'ensemble des droits en vertu du droit des brevets, le droit d'auteur, le droit moral, le droit des secrets commerciaux, le droit des marques et tous les autres droits de propriété. Brain se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément accordés à l'Utilisateur Final. Le Logiciel de Brain est protégé par les lois sur les droits d'auteur des États-Unis, les conventions internationales sur les droits d'auteur et les autres lois des pays dans lesquels l'Utilisateur Final achète ou utilise l'Épurateur Robotisé.
- 4.4 L'Utilisateur Final n'est pas autorisé à: (a) copier, modifier, adapter, redistribuer, décompiler, effectuer la rétro-ingénierie, désassembler ou créer des œuvres dérivées du Logiciel ou de toute partie du Logiciel ; (b) vendre, louer, donner en crédit-bail, accorder une licence, distribuer ou transférer, commercialiser ou offrir ou fournir un service avec tout Logiciel ou dispositif (autre que l'Épurateur Robotisé tel que fourni à l'Utilisateur Final) incorporant le Logiciel ou toute partie du Logiciel ; ou (c) enfreindre le Logiciel de toute autre manière conformément aux lois sur les droits d'auteur des États-Unis, aux conventions internationales sur les droits d'auteur, aux directives européennes sur les droits d'auteur et/ou à toute autre loi du pays dans lequel l'Utilisateur Final achète ou utilise l'Épurateur Robotisé.
- 4.5 L'Utilisateur Final s'engage à ne pas supprimer, masquer ou modifier les mentions de droits de propriété (y compris les avis sur les brevets, droits d'auteur et sur la marque) qui peuvent être apposées ou contenues dans le Logiciel ou l'Épurateur Robotisé. Aucune disposition du présent Accord ne donne à

L'Utilisateur Final un droit quelconque sur les noms commerciaux, les marques de commerce, les marques de service, les logos, les noms de domaine ou des parties de ceux-ci, ou d'autres caractéristiques distinctives de la marque Brain.

5. Confidentialité et Information

Afin d'innover et d'améliorer en permanence les produits de Brain et de fournir des produits ou services à l'Utilisateur Final, Brain peut collecter certaines données auprès du Logiciel ou l'Épurateur Robotisé, y compris conformément à la politique des données de Brain (disponible sur <https://www.braincorporation.com/data-privacy>, pouvant être périodiquement mise à jour par Brain), dans la mesure où cela s'applique à la situation spécifique de l'Utilisateur Final. L'Utilisateur Final peut être soumis à, ou avoir, des limitations, consentements, responsabilités ou droits supplémentaires spécifiques à un pays ou à une région en ce qui concerne la collecte, l'utilisation ou le transfert d'informations par Brain dans le cadre du présent Accord, veuillez consulter <https://www.braincorp.com/data-protection-addendum/> pour les termes supplémentaires applicables.

6. Résiliation du présent Accord

Le présent Accord continuera à s'appliquer jusqu'à sa résiliation par l'Utilisateur Final Tennant ou Brain, définit ci-dessous :

- 6.1 Dans le cas où Brain a violé une disposition du présent Accord et n'a pas remédié à cette violation dans les 30 jours suivant la notification de cette violation par l'Utilisateur Final, ce dernier peut résilier cet Accord en cessant complètement l'utilisation du Logiciel et des Fonctionnalités d'Autonomie. L'Utilisateur Final peut être tenu de mettre fin séparément aux Services d'Autonomie selon les conditions prévues dans le Document de Service concerné de l'Utilisateur Final signé avec Brain ou Tennant.
- 6.2 Dans la mesure permise par toute loi, réglementation ou directive applicable, Tennant ou Brain peuvent, à tout moment, résilier immédiatement le présent Accord avec l'Utilisateur Final si : (a) l'Utilisateur Final a violé une disposition de cet Accord et n'a pas remédié à cette violation dans les 30 jours suivant la notification de cette violation par Tennant ou Brain ; où (b) Tennant ou Brain est tenue de le faire par la loi. En dépit de ce qui précède, dans le cas où l'Utilisateur Final fait usage du Logiciel, des Services d'Autonomie ou des Fonctionnalités d'Autonomie non expressément autorisée par cet Accord, les droits de licence de l'Utilisateur Final en vertu cet Accord seront immédiatement et automatiquement suspendus, y compris les Services d'Autonomie. Dès lors que le présent Accord prend fin, tous les droits, obligations et responsabilités juridiques dont l'Utilisateur Final, Tennant et Brain ont bénéficiés, auxquels ils ont été soumis (ou qui se sont accumulés au fur et à mesure que cet Accord contrat a été en vigueur) ou qui sont exprimés pour se poursuivre indéfiniment, ne seront pas affectés et les dispositions de la Section 10.4 de cet Accord continueront de s'appliquer indéfiniment à ces droits, obligations et responsabilités.

7. Garanties

Brain déclare et garantit que le Logiciel : (a) est matériellement conforme aux manuels d'utilisation du l'Épurateur Robotisé alors en vigueur ; (b) fournit une navigation autonome fonctionnelle, raisonnablement vérifiable par Brain, pour chaque Épurateur Robotisé, sous réserve des Restrictions d'Utilisation, pendant la durée de l'abonnement aux Services d'Autonomie de l'Utilisateur Final ; et (c) ne viole aucun Droit de Propriété Intellectuelle de tiers par l'utilisation de l'Utilisateur Final sous réserve des Restrictions d'Utilisation. Sur notification écrite par l'Utilisateur de la violation par Brain des garanties précédentes et de la défaillance de Brain à remédier à cette violation dans les 30 jours suivant la réception de cette notification, le seul recours de l'Utilisateur Final en cas de violation de la présente Section 7 pour tout Épurateur Robotisé sera la résiliation des Services d'Autonomie pour cet Épurateur Robotisé et un remboursement au prorata des frais payés par l'Utilisateur Final pour le temps restant de l'abonnement aux Services d'Autonomie de l'Utilisateur Final pour cet Épurateur Robotisé. À l'exception de ce qui est indiqué dans la présente Section 7, dans toute mesure permise par toute loi, réglementation ou directive applicable, Brain décline expressément toute garantie et condition de toute sorte, qu'elle soit expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties et conditions implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier et de non-contrefaçon.

8. Limitation de Responsabilité

L'Utilisateur Final comprend et accepte expressément que Brain, ses filiales et affiliés, et ses concédants de licence ne seront pas responsables envers l'Utilisateur Final en vertu de toute théorie de responsabilité pour tout dommage indirect, fortuit, spécial, consécutif ou exemplaire découlant de cet Accord qui aurait pu être encouru par l'Utilisateur Final, que Brain ou ses représentants aient été informés ou non de la possibilité de telles pertes ou qu'ils aient dû en avoir connaissance ou non. En aucun cas, la responsabilité totale cumulée de Brain envers l'Utilisateur Final ne dépassera cinq cent mille euros (500 000 €) pour toutes les réclamations liées ou découlant du/des Épurateur(s) Robotisé, des Services d'Autonomie ou des Fonctionnalités d'Autonomie. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas à toute blessure corporelle ou à toute atteinte à la vie résultant d'une négligence grave ou d'un comportement intentionnel de Brain, ni à toute autre responsabilité légale obligatoire ou responsabilité en vertu de la loi, du règlement ou de la directive applicable dans la juridiction dans laquelle l'Utilisateur Final a acheté l'Épurateur Robotisé.

9. Modifications de cet Accord

Tennant et Brain se réservent le droit, périodiquement et à tout moment, de mettre à jour, réviser, compléter et modifier de toute autre manière cet Accord et d'imposer des règles, politiques, termes ou conditions nouvelles ou supplémentaires nécessaires pour la sécurité, pour le respect des lois ou des réglementations gouvernementales, et/ou qui n'ont pas d'incidence matérielle sur l'utilisation de l'Épurateur Robotisé par l'Utilisateur Final (collectivement, les « **Termes Supplémentaires** ») sur l'utilisation du Logiciel, des Services d'Autonomie ou des Fonctionnalités d'Autonomie par l'Utilisateur Final. Les Termes Supplémentaires prendront effet immédiatement et seront intégrées dans le présent Accord. L'utilisation continue par l'Utilisateur Final du Logiciel, des Services d'Autonomie ou des Fonctionnalités d'Autonomie après notification, à l'adresse postale ou électronique fournie à Tennant, de tous termes supplémentaires sera considérée comme constituant l'acceptation par l'Utilisateur Final de toutes ces Termes Supplémentaires. Tous Termes Supplémentaires sont incorporés par référence dans le présent Accord.

10. Termes Juridiques Généraux

- 10.1 Tous termes (autres que ceux explicitement reconnus dans cet Accord) concernant le Logiciel, les Services d'Autonomie ou les Fonctionnalités d'Autonomie dans un Document de Service, un bon de commande, un contrat de fournisseur, un contrat de service étendu ou tout autre instrument sont nuls sauf si Brain en a convenu par écrit, et les termes et conditions de cet Accord prévalent en cas de conflit dans la mesure où ils ne sont pas expressément écrasés. Cet Accord et tout autre document faisant référence à cet Accord signé par l'Utilisateur Final et Brain (conjointement l'Accord et tout autre document, les « **Documents d'Accord** ») constituent l'intégralité de l'Accord juridique entre l'Utilisateur Final et Brain et régissent l'utilisation par l'Utilisateur Final du Logiciel, des Services d'Autonomie et des Fonctionnalités d'Autonomie (à l'exclusion de tout service que Brain peut fournir à l'Utilisateur Final dans le cadre d'un accord écrit distinct), et remplacent intégralement tout accords antérieurs entre l'Utilisateur Final et Brain relatif au Logiciel, aux Services d'Autonomie et aux Fonctionnalités d'Autonomie. L'Utilisateur Final accepte que si Brain n'exerce pas ou n'applique pas un droit ou un recours légal qui est contenu dans les Documents d'Accord (ou dont Brain bénéficie en vertu d'une loi applicable), cela ne sera pas considéré comme une renonciation formelle aux droits de Brain et que ces droits ou recours seront toujours disponibles pour Brain. Si une cour de justice, ayant la compétence de décider sur cette question, décide qu'une disposition des Documents d'Accord est invalide, alors cette disposition sera retirée du présent Accord sans affecter le reste des Documents d'Accord. Les autres dispositions des Documents d'Accord continueront à être valides et applicables. Le présent Accord servira comme Accord de Licence d'Utilisateur Final du Logiciel de Navigation Autonome (*Autonomous Navigation Software End User License Agreement* ("EULA")), tel qu'il peut être référencé par les Instructions d'utilisation de l'Épurateur Robotisé et autres documents de Brain ou de Tennant.
- 10.2 Le Logiciel est soumis aux lois d'exportation des États-Unis. L'Utilisateur Final accepte de se conformer à toutes les restrictions et réglementations nationales et internationales applicables en matière d'exportation et de réexportation, y compris celles de la juridiction où l'Épurateur Robotisé a été livré, et de ne pas transférer ou autoriser le transfert du Logiciel, des Services d'Autonomie ou des Fonctionnalités d'Autonomie vers un pays interdit ou en violation de ces restrictions ou réglementations.
- 10.3 Les droits accordés dans les Documents d'Accord ne peuvent être cédés ou transférés par l'Utilisateur

Final sans l'accord écrit préalable de Brain. L'Utilisateur Final n'est pas autorisé à déléguer ses responsabilités ou obligations en vertu des documents de contrat à un tiers sans l'accord écrit préalable de Brain.

- 10.4 Si une disposition des Documents d'Accord est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions des Documents d'Accord restent pleinement en vigueur.
- 10.5 Les Documents d'Accord seront régis et interprétés conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles.
- 10.6 Tout litige sera d'abord soumis aux directeurs généraux ou aux dirigeants de sociétés équivalents (chacun étant dénommés comme « **Directeur Général** ») des parties dans les quatorze (14) jours suivant la demande écrite d'une partie à l'autre, qui s'engagent à résoudre le problème de bonne foi. Toute décision finale prise d'un commun accord par les Directeurs Généraux sera définitive et contraignante pour les parties. Si les Directeurs Généraux ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la résolution de ces questions dans un délai de dix (10) jours ouvré (ou tout autre délai convenu par les Directeurs Généraux) après que ces questions leur ont été soumises pour la première fois, ce litige sera définitivement résolu par arbitrage. Tous les différends devant être réglés par arbitrage seront définitivement tranchés par un arbitrage administré par la *London Court of International Arbitration* (« **LCIA** ») conformément aux règles de la LCIA, sauf si ces règles sont en conflit avec les dispositions du présent contrat, auquel cas les dispositions du présent contrat auront la priorité. La langue de l'arbitrage est l'anglais et le siège, ou le lieu légal de l'arbitrage, est Londres, en Angleterre. Les parties conviennent que l'existence de l'arbitrage, la procédure arbitrale, les conclusions des parties et les décisions du tribunal arbitral, y compris ses décisions, resteront confidentielles sauf si la loi applicable l'exige et dans la mesure où elles ne sont pas déjà dans le domaine public ou que leur divulgation est nécessaire pour faire exécuter une décision, ou pour intenter une action en aide à l'arbitrage ou pour obtenir une mesure injonctive (auquel cas chaque partie peut demander à tout tribunal compétent de prendre une mesure injonctive temporaire appropriée pour éviter un préjudice irréparable, maintenir le statu quo ou préserver l'objet de l'arbitrage, en attendant la résolution de toute procédure d'arbitrage). Le nombre d'arbitres est fixé à trois, sauf si le montant total des dommages et intérêts demandés par le demandeur est inférieur à un million d'euros (1 000 000 €), et que le montant total des dommages et intérêts demandés par le défendeur ou le demandeur reconventionnel est inférieur à un million d'euros (1 000 000 €), et qu'aucune des parties ne demande une réparation équitable, auquel cas il n'y aura qu'un seul arbitre. Dans le cas où il y aurait trois arbitres, chaque partie doit nommer une personne qui servira d'arbitre dans les quinze (15) jours suivant la présentation de la réponse et des demandes reconventionnelles du défendeur. Les deux arbitres nommés par les parties nomment alors l'arbitre-président dans les quinze (15) jours suivant la nomination de l'arbitre nommé par la deuxième partie. Dans le cas où il y aurait un arbitre, celui-ci est nommé par les parties d'un commun accord dans les quinze (15) jours suivant la présentation par le défendeur de sa réponse et de ses éventuelles demandes reconventionnelles. Si des arbitres ne sont pas choisis dans ces délais, la LCIA procède, à la demande écrite d'une partie, aux désignations qui n'ont pas été faites. Chaque arbitre doit être un avocat ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans un cabinet d'avocats ou membre d'un cabinet d'avocats ou d'un département de droit des sociétés ou de contentieux de plus de vingt-cinq (25) avocats ou qui a été juge d'une juridiction de droit commun.